



## **NOTICE SPECIFIQUE**

### **AUX CONCOURS COMMUNS CPGE BCPST**

### **SESSION 2026**

La présente notice est une notice spécifique aux concours communs voie CPGE BCPST. Il convient de prendre connaissance, au préalable, de la notice générale aux concours communs AGRO / VÉTO.

Les notices valent règlement des concours. Elles sont téléchargeables sur le site internet : <http://www.concours-agro-veto.fr/> rubrique « Les concours – CPGE BCPST – Se préparer ».

Le cas échéant elle pourra être complétée / amendée par d'autres documents ayant valeur réglementaire, en particulier si des modifications du déroulement des concours sont mises en place.

En cas de réussite au concours, le bénéfice de l'intégration en école n'est valable que pour la session en cours.

Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury. Toute infraction au règlement, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur.

**EN CAS DE FORCE MAJEURE, LE CALENDRIER DES CONCOURS ET/OU LES MODALITES DE DEROULEMENT DES EPREUVES POURRONT ETRE MODIFIES.**

## SOMMAIRE

<b>1. CONCOURS COMMUNS VOIE CPGE BCPST – GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Éligibilité aux concours communs AGRO et VÉTO .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Écoles présentées.....</b>	<b>3</b>
<b>2. ÉPREUVES .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1. Se préparer .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2. Programme .....</b>	<b>5</b>
a) Généralités .....	5
b) Programme – TIPE .....	5
c) Programme – Humanités .....	5
<b>2.3. Descriptif des épreuves.....</b>	<b>6</b>
a) Épreuves d'admissibilité.....	6
b) Épreuves d'admission .....	11
<b>3. ORGANISATION DES CONCOURS .....</b>	<b>20</b>
<b>3.1 Journée de secours .....</b>	<b>20</b>
<b>3.2 Déroulement des épreuves d'admissibilité .....</b>	<b>20</b>
a) Centres d'écrit.....	20
b) Dates et horaires des épreuves écrites .....	21
c) Téléchargement des convocations aux épreuves écrites .....	22
<b>3.3 Déroulement des épreuves d'admission.....</b>	<b>23</b>
a) Localisation et dates .....	23
b) Téléchargement des convocations.....	24
c) Déplacement d'épreuves .....	24
<b>3.4 Consignes pour l'exécution des épreuves orales d'admission.....</b>	<b>24</b>
a) Généralités .....	24
b) Absence.....	25
c) Retards .....	25
d) Matériel nécessaire et prohibé .....	25
e) Sanctions .....	26
<b>4. BASE DES CLASSEMENTS .....</b>	<b>27</b>
<b>4.1 Établissement des listes d'admissibilité .....</b>	<b>27</b>
<b>4.2 Établissement des listes d'admission .....</b>	<b>28</b>
<b>5. CALENDRIER DES PROPOSITIONS D'INTÉGRATION SUR INTERNET .....</b>	<b>30</b>
<b>6. RÉCAPITULATIF DES DATES IMPORTANTES SESSION 2026 .....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>32</b>

## 1. CONCOURS COMMUNS VOIE CPGE BCPST – GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Éligibilité aux concours communs AGRO et VÉTO

La voie CPGE BCPST des concours communs d'admission aux écoles nationales vétérinaires (VÉTO) et aux écoles nationales d'ingénieurs (AGRO) est ouverte aux étudiants titulaires d'un baccalauréat général, ou d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel.

### 1.2. Écoles présentées

Il est fortement recommandé aux candidats de se renseigner, au cours de l'année, sur les écoles et leurs spécificités. Vous pouvez également vous rendre sur notre site : <https://www.concours-agro-veto.fr/> rubrique « Les écoles ».

#### Écoles accessibles par le concours commun d'admission CPGE BCPST AGRO :

- AgroParisTech – Palaiseau
- Bordeaux Sciences Agro
- ENSAIA - Nancy
- INP AGROTOULOUSE
- Institut Agro Rennes - Angers (*cursus ingénieur, spécialités Horticulture et Paysage*)
- Institut Agro Rennes - Angers (*cursus ingénieur, spécialité agronomie*)
- Institut Agro - Dijon (*cursus ingénieur, spécialité agronomie Civil*)
- Institut Agro - Dijon (*cursus ingénieur, spécialité agronomie Fonctionnaire*)
- Institut Agro - Dijon (*cursus ingénieur, spécialité agroalimentaire dit cursus ingénieur en alimentation durable*)
- Institut Agro - Montpellier (*cursus ingénieur, spécialité agronomie*)
- Institut Agro - Montpellier (*cursus ingénieur, spécialité agronomie et agroalimentaire SAADS*)
- Oniris VetAgroBio Nantes (*cursus alimentation*)
- VetAgro Sup – Clermont-Ferrand
- ENSP Versailles

#### Écoles accessibles par le concours commun d'admission CPGE BCPST VÉTO :

- École nationale vétérinaire d'Alfort
- École nationale vétérinaire de Toulouse
- Oniris VetAgroBio Nantes (*École nationale vétérinaire de Nantes*)
- VetAgro Sup (*École nationale vétérinaire de Lyon*)

#### École accessible par le concours d'admission BCPST ENSTIB :

- Lorraine INP – ENSTIB *L'admissibilité est arrêtée à partir des épreuves écrites. Les candidats admissibles sont convoqués par l'ENSTIB à un entretien d'admission spécifique qui se déroulera dans la deuxième quinzaine de juin à Epinal (dans les locaux de l'école) ou à Paris. Le candidat aura la possibilité de choisir la date, l'heure de passage et le lieu de l'entretien. Se référer au site : <https://www.enstib.univ-lorraine.fr>*

**École accessible par le concours d'admission BCPST CentraleSupélec :**

- CentraleSupélec – Campus Metz

**Écoles accessibles par le concours commun d'admission CPGE BCPST PC BIO :**

- ENSMAC (ex ENSCBP) Agroalimentaire et Génie biologique
- ENSMAC (ex ENSCBP) Chimie Génie Physique
- Chimie ParisTech
- ENSC Lille
- ENSC Montpellier
- ESPCI Paris – PSL
- Lorraine INP – ENSIC

**Écoles accessibles par le concours commun d'admission CPGE BCPST POLYTECH :**

- POLYTECH Angers (*Génie Biologique et santé*)
- POLYTECH Clermont-Ferrand (*Génie biologique*)
- POLYTECH Grenoble (*Gestion des risques QHSE*)
- POLYTECH Grenoble (*Géotechnique et Génie civil*)
- POLYTECH Grenoble (*Technologies de l'information pour la santé*)
- POLYTECH Lille (*Génie biologique et alimentaire*)
- POLYTECH Marseille (*Génie biomédical*)
- POLYTECH Marseille (*Génie biologique, biotechnologie*)
- POLYTECH Marseille (*Écologie Industrielle et Environnement – 3A statut étudiant, 4A et 5A apprentissage FISEA*)
- POLYTECH Montpellier (*Génie biologique et agroalimentaire*)
- POLYTECH Montpellier (*Sciences et technologies de l'eau*)
- POLYTECH Nantes (*Génie des procédés et bioprocédés*)
- POLYTECH Nice-Sophia (*Génie biologique*)
- POLYTECH Orléans (*Génie industriel*)
- POLYTECH Sorbonne (*Agroalimentaire*)
- POLYTECH Sorbonne (*Matériaux*)
- POLYTECH Sorbonne (*Sciences de la Terre : Aménagement, Risques, Géo-Energies*)
- POLYTECH Tours (*Génie de l'aménagement et de l'environnement*)
- ESBS Strasbourg (*Biotechnologies*)
- ECPM ESBS Strasbourg (*ChemBiotech*)
- Bretagne INP ESIAB (*Microbiologie et Qualité / Production, Innovation, Biotechnologies en agro-alimentaire*)
- ESIR Rennes (*Technologies de l'information pour la santé*)
- ESIROI La Réunion (*Agroalimentaire*)
- ESIX Caen (*Agroalimentaire*)
- ENSTBB Bordeaux (*Biotechnologie*)
- EPISEN Créteil (*Génie Biomédical et Santé - ISBS*)
- ISIFC Besançon (*Génie biomédical*)
- SUPBiotech (*Biotechnologies*)

**Écoles accessibles par le concours commun d'admission CPGE BCPST X BIO :**

- L'école POLYTECHNIQUE

L'admissibilité est arrêtée à partir de 7 épreuves écrites. Pour l'admission, l'École Polytechnique organise un oral spécifique au mois de juin 2026.

## 2. ÉPREUVES

### 2.1. Se préparer

Chaque année, le Jury établit un rapport avec des recommandations sur les épreuves écrites et orales des concours. Ce rapport, ainsi que les sujets des épreuves écrites des sessions précédentes sont disponibles sur le site rubrique « Les concours – CPGE BCPST – Se préparer ». Les candidats sont vivement invités à les consulter.

### 2.2. Programme

#### a) Généralités

Le programme des concours CPGE BCPST correspond aux enseignements dispensés dans les classes préparatoires 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de BCPST. Ces programmes sont publiés au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale (BOEN) : <https://www.education.gouv.fr>

Les programmes des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) BCPST peuvent être également consultés sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires <https://www.concours-agro-veto.fr/>, rubrique « Les concours – CPGE BCPST – Se préparer – Programme des classes préparatoires CPGE BCPST »

#### b) Programme – TIPE

BOEN n°15 du 10 avril 2025 - arrêté du 17-03-2025 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo15/MENS2508338A>

Pour l'année 2025-2026 le thème TIPE commun aux filières **BCPST**, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé : **Cycles, boucles**.

#### c) Programme – Humanités

BOEN n°23 du 05 juin 2025 - arrêté du 06-05-2025 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo23/MENS2514209A>

L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2025 - 2026 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

#### **Thème 1 : « La communauté et l'individu »**

- *Les suppliantes* et *Les sept contre Thèbes* (Eschyle) – Traduction de Paul Mazon ;
- *Traité théologico-politique, Préface et chapitres XVI à XX* (Spinoza) – Traduction de Charles Appunh ;
- *Le Temps de l'innocence* (Edith Wharton) – Traduction de Madeleine Taillandier.

#### **Thème 2 : « Expériences de la nature »**

- *La connaissance de la vie, « Introduction : La pensée et le vivant », « I. Méthode », « III. Philosophie – chapitres II, III, IV et V »* (Georges Canguilhem) ;
- *Vingt mille lieues sous les mers* (Jules Verne) ;
- *Le Mur invisible* (Marlen Haushofer) – Traduction de Liselotte Bodo et Jacqueline Chambon.

## **2.3. Descriptif des épreuves**

### a) Épreuves d'admissibilité

#### ➤ **Biologie, épreuve de synthèse (3 h) :**

*L'usage de la calculatrice est interdit pour cette épreuve.*

Elle porte sur un sujet exprimé par un court libellé, éventuellement accompagné de commentaires permettant de lever des ambiguïtés (précision des limites, d'attendus spécifiques). Des éléments du programme de biogéosciences peuvent être mobilisés dans le cadre de cette épreuve, en lien avec le sujet biologique abordé. Une précision pourra être éventuellement apportée dans le commentaire associé au sujet.

Le traitement du sujet de synthèse doit amener le candidat à :

- Identifier et présenter les principaux concepts et faits essentiels, de premier ordre, relevant de plusieurs items différents du programme ;
- Dégager des grands axes et des problématiques d'ordre biologique, d'organiser et de structurer le propos, en s'appuyant sur un plan adapté au sujet ;
- Développer des argumentations appuyées sur des faits choisis et présentés avec concision de façon à soutenir explicitement le propos sous forme de texte et/ou sous forme graphique (la présentation d'approches expérimentales restant nécessairement limitée à la relation principe/résultat/concept).

Globalement, l'épreuve de synthèse permet de tester la maîtrise par le candidat du socle de connaissances en biologie exigible en fin de Classe Préparatoire aux Grandes Écoles, son aptitude à les mobiliser, les organiser, les mettre en perspective, en les adaptant à un sujet posé.

#### Compétences évaluées :

- Identifier et formuler une problématique ;
- Hiérarchiser, articuler, structurer un propos ;
- Construire une argumentation scientifique ;
- Résoudre le problème, mettre en perspective ;
- Communiquer à l'écrit sous forme de texte (clarté de l'expression, précision du vocabulaire, maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe) ;
- Communiquer à l'écrit sous forme graphique (schéma(s) adapté(s) au propos).

L'évaluation s'attache à l'essentiel. La complétude, évaluée par référence aux contenus fondamentaux définis par le programme, valorise la concision et la pertinence des choix.

#### ➤ **Sciences de la vie et de la Terre, épreuve sur support de documents (3 h 30) :**

*L'usage de la calculatrice est interdit pour cette épreuve.*

Le sujet comprend un ensemble de documents dont l'exploitation est essentiellement guidée par des questions précises. Si des données numériques doivent être exploitées, seuls des ordres de grandeur sont attendus ou bien des calculs simples posés « à la main ».

Cette épreuve comporte deux parties, avec un sujet de géologie et un sujet de biologie de durées égales, l'une des deux parties pouvant porter sur une partie de biogéosciences, associées dans ce cas à une partie de biologie ou géologie. Il est attendu que chaque candidat consacre une heure trois quarts à chacune, mais la gestion du temps est confiée aux candidats. Les deux parties sont traitées sur un seul ensemble de copies, numérotées à la

suite les unes des autres et remises ensemble en fin d'épreuve. Le même nombre de points est affecté à chacune des deux parties.

On rappelle que cette épreuve permet essentiellement de tester la capacité du candidat à construire une argumentation scientifique dans le cadre de problèmes d'ordre biologique et géologique. Un nombre limité de questions de cours peut être inclus dans le sujet, de façon à pouvoir aider un candidat à rentrer dans le sujet, à l'aider à progresser dans son raisonnement, etc.

#### Compétences évaluées :

- Recueillir des informations, analyser et hiérarchiser ;
- Mobiliser des connaissances scientifiques pertinentes pour résoudre un problème, structurer un raisonnement et maîtriser les relations de causalité ;
- Exercer son esprit critique, identifier un problème, remettre en cause un modèle ;
- Présenter graphiquement les conclusions des analyses réalisées ;
- Maîtriser les techniques de communication écrite dans le cadre de la construction d'un argumentaire :
  - Structure, qualité de l'expression (syntaxe, précision, concision)
  - Soins, orthographe et présentation

#### ➤ **Méthodes de calcul et raisonnement (2 h) :**

*L'usage de la calculatrice est interdit pour cette épreuve.*

Cette épreuve porte sur l'acquis et la maîtrise des connaissances, du formalisme mathématique, du calcul symbolique, et des différentes méthodes de raisonnement. La maîtrise de la logique est mise en jeu dans ce questionnement.

#### Compétences évaluées :

- Utiliser le formalisme mathématique ;
- Calculer (faire un bon usage des techniques de calcul symbolique) ;
- Mobiliser les connaissances scientifiques pertinentes pour résoudre un problème ;
- Structurer un raisonnement, suivre une progression logique ;
- Reasonner ou démontrer (en utilisant les différents outils et méthodes au programme).

#### ➤ **Modélisation mathématique et informatique (3 h) :**

*L'usage de la calculatrice est autorisé pour cette épreuve, sauf mention contraire en tête de sujet.*

Il est à noter que, pour les épreuves des concours de la banque Agro-Veto session 2026 pour lesquelles l'usage de la calculatrice est autorisé, l'activation du mode « examen » est exigée.

Seules les calculatrices programmables dont le mode examen est activé et clairement visible pendant toute la durée de l'épreuve sont admises. Toute calculatrice programmable (alphanumérique/graphique) dont l'activation du mode examen ne peut être constatée immédiatement sera considérée comme irrégulière : le candidat sera considéré en situation de fraude, sa composition sera invalidée et des sanctions disciplinaires importantes pourront être engagées.

Cette épreuve porte sur le traitement mathématique d'un problème concret au sens où il est issu d'une situation liée à la biologie, la géologie, la physique, la chimie ou à la géographie. Le

problème étudié ne doit pas nécessiter de connaissances supplémentaires en dehors de celles qui figurent au programme de mathématiques. Le candidat peut ainsi être amené à proposer ou à analyser un ou des modèles, à en étudier les propriétés, à les valider ou à les critiquer, sur des questions théoriques ou pratiques (l'énoncé pouvant s'accompagner par exemple de documents à étudier). La démarche mathématique reste le cadre opérationnel, et le calcul numérique a toute sa place dans ce contexte.

La partie informatique est évaluée dans cette épreuve par le moyen de questions d'algorithmique liées à la simulation du modèle. Afin de garantir une bonne articulation avec la partie mathématique de l'épreuve, l'accent sera mis sur les chapitres 1, 2.4 et 3.1 du programme d'informatique. Comme mentionné à l'annexe A de ce programme, aucun élément de syntaxe qui relève des modules, y compris numpy ou matplotlib, n'est exigible.

*L'usage d'une calculatrice est autorisé selon la réglementation (circulaire n° 99-018 du 1er février 1999 relative à l'usage des calculatrices) : modèles autonomes et non communicants.*

#### Compétences évaluées :

- Étudier un modèle (critique du modèle, analyse de ses propriétés, confrontation de modèles) ;
- Construire une argumentation à partir de diverses sources (connaissances, développements théoriques proposés par l'énoncé, documents fournis, calculs numériques et approximations adéquates) ;
- Représenter des objets mathématiques sous diverses formes (graphique, numérique, symbolique) et passer d'une forme à une autre ;
- Calculer numériquement (utilisation conceptuelle de l'outil informatique et pratique de la calculatrice) ;
- Communiquer à l'écrit (cette compétence n'étant pas spécifiquement évaluée dans l'autre épreuve écrite de mathématiques).

#### ➤ **Physique (3 h) ; Chimie (3 h) :**

*L'usage de la calculatrice est autorisé pour cette épreuve, sauf mention contraire en tête de sujet.*

Pour les épreuves des concours de la banque Agro-Veto session 2026 pour lesquelles l'usage de la calculatrice est autorisé, l'activation du mode « examen » est exigée.

Seules les calculatrices programmables dont le mode examen est activé et clairement visible pendant toute la durée de l'épreuve sont admises. Toute calculatrice programmable (alphanumérique/graphique) dont l'activation du mode examen ne peut être constatée immédiatement sera considérée comme irrégulière : le candidat sera considéré en situation de fraude, sa composition sera invalidée et des sanctions disciplinaires importantes pourront être engagées.

Ces deux épreuves s'appuient sur l'exigence d'évaluer les compétences acquises par les candidats à l'issue des deux années de préparation dans la filière BCPST qui recouvre le champ scientifique de la physique-chimie et le champ de la communication écrite. Chaque épreuve est mono-disciplinaire.

#### Chacune des deux épreuves permettra d'évaluer plusieurs compétences :

- mobilisation des notions et concepts de la physique et de la chimie au programme des deux années de préparation. La mobilisation passe par le raisonnement et le calcul ;

- extraction et utilisation des informations à partir de documents scientifiques ou techniques ;
- modélisation d'un phénomène dans un cadre simple, dicté par la durée de l'épreuve ;
- analyse critique : par exemple des documents, des résultats, des modèles ;
- communication écrite : rédaction, représentation graphique.

Chacune des deux épreuves peut mobiliser les capacités numériques inscrites au programme. Les épreuves de physique et de chimie se déroulent sans ordinateur à disposition et ne sont donc pas des épreuves de codage ; les candidats peuvent être amenés à porter un regard critique sur un programme, un extrait de programme ou une simulation, à interpréter le résultat renvoyé par un programme, à proposer, dans le cadre de la démarche scientifique, à quel moment et à quelle fin l'outil numérique peut être mobilisé, sans que ces modalités ne constituent une liste exhaustive des supports de l'évaluation des capacités numériques des candidats.

➤ **Humanités (3 h) :**

*L'usage de la calculatrice est interdit pour cette épreuve.*

Cette épreuve porte sur le programme de français et de philosophie des classes préparatoires pour l'année en cours. Elle permet d'apprécier chez les candidats, outre l'indispensable connaissance des œuvres, la pertinence de la réflexion, la qualité de l'expression et la faculté d'organiser leur pensée.

➤ **Anglais (2 h) :**

*L'usage de la calculatrice est interdit pour cette épreuve.*

L'épreuve comporte deux exercices comptant chacun pour la moitié de la note finale :

1 – Une question destinée à tester la compréhension de deux articles de presse exprimant un ou plusieurs points de vue. Les articles ont un ancrage clair dans l'aire linguistique et culturelle anglophone et peuvent toucher des domaines variés. La longueur cumulée des deux articles est comprise entre 900 et 1000 mots. L'un des deux articles est tiré de la presse française ; sa longueur est comprise entre 25% et 40% du nombre total de mots des deux articles.

*Le nombre de mots attendus est de 220 mots +/- 10%.*

2 – Une question de production écrite destinée à évaluer la capacité d'argumentation du candidat dans un anglais fluide et clair. Le candidat traite l'une des deux questions proposées. L'une des deux questions peut être en lien avec la thématique des articles supports de la question de compréhension.

*La longueur de cette production écrite, en anglais, est de 220 mots +/- 10%.*

**La note de l'épreuve n'est comptabilisée que lors de la phase d'admission pour les concours AGRO, VETO et PC BIO.**

➤ **Langues vivantes facultatives (2 h) :**

*L'usage de la calculatrice est interdit pour cette épreuve.*

L'épreuve comporte deux exercices comptant chacun pour la moitié de la note finale :

1 – Un compte-rendu organisé d'un article de presse rédigé en langue cible, destiné à évaluer la capacité de compréhension de l'écrit du candidat. L'article a un ancrage clair dans l'aire

linguistique et culturelle de la langue cible, peut relever de domaines variés, et sa longueur est comprise entre 650 et 750 mots.

*La longueur de la réponse attendue, en français, est strictement comprise entre 200 et 250 mots.*

2 – Un exercice de production écrite destiné à évaluer la capacité du candidat à argumenter en langue cible de manière fluide et claire. Le candidat traite l'une des deux questions proposées. Les questions proposées peuvent comprendre, en impulsion à l'expression écrite, une citation, une caricature, un graphique, un résultat de sondage ou encore un bref article. L'une des deux questions peut être en lien avec la thématique de l'article support du compte-rendu organisé.

*La longueur de cette production écrite, dans la langue que le candidat aura choisie au moment de l'inscription, est strictement comprise entre 200 et 250 mots.*

***Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à 10 sur 20 sont pris en compte dans le calcul de la note totale cumulée du candidat aux épreuves des concours AGRO et PC BIO.***

b) Épreuves d'admission

➤ **Épreuve pratique de Biologie (1 h 30) :**

*L'usage de la calculatrice est autorisé pour cette épreuve (modèle fourni par le SCAV)*

Le sujet à traiter par le candidat comporte deux parties distinctes. Cette épreuve est muette, et présente des appels aux examinateurs au cours desquels le candidat lève la main afin de présenter son travail et d'être évalué. L'épreuve pratique porte sur l'ensemble des thématiques de biologie et de biogéosciences du programme de première et de deuxième année.

Les deux parties peuvent être traitées dans l'ordre choisi par le candidat.

La première partie (sur 7 points), d'une durée conseillée de 30 minutes, porte sur un questionnement scientifique que le candidat aura à résoudre avec le matériel mis à sa disposition.

Le candidat dispose d'échantillons et du matériel optique nécessaire à l'observation en biologie et biogéosciences. Il doit proposer une stratégie afin de répondre à la problématique en utilisant tous les échantillons fournis et le matériel mis à sa disposition.

Le candidat fera appel aux examinateurs pour l'évaluation de sa production. Cette évaluation prend en compte la stratégie de résolution proposée, la mise en œuvre pratique, les choix de communication.

Le candidat organise sa présentation suivant les modalités de son choix, cette présentation doit être claire, soignée et explicite puisque cette épreuve est muette.

En début d'épreuve, il sera précisé aux candidats qu'un seul appel de l'examinateur n'est possible pour l'évaluation de cette première partie.

La deuxième partie (sur 13 points), d'une durée conseillée d'une heure, propose une déclinaison d'activités permettant d'évaluer différentes capacités expérimentales.

Le candidat peut être amené à appeler plusieurs fois l'évaluateur, afin de valider le travail effectué. Chaque appel est précisé sur le sujet.

De manière plus globale, cette épreuve pratique se fonde sur des manipulations spécifiques aux filières agronomiques et vétérinaires. Elle sollicite les capacités d'observation et de manipulation et valorise l'aptitude à confronter les faits aux modèles pour proposer des interprétations.

Les compétences d'observation et de représentation du réel, les compétences techniques de manipulation, d'analyse et leur mise au service de la compréhension du vivant à plusieurs échelles sont appréciées au travers de cette épreuve. Ces compétences s'appuient, chacune, sur au moins un objet concret : organismes, organes, tissus végétaux ou animaux à disséquer et à présenter, suspensions cellulaires pour les réalisations de montages microscopiques ou d'analyses biologiques, échantillons de sol, données numériques à traiter manuellement ou grâce à un outil informatique, clichés ou documents vidéo-microscopiques à différentes échelles à légender ou analyser.

Dans la logique des 3 R (remplacer, réduire, raffiner), l'épreuve expérimentale ne comporte pas l'usage d'animaux élevés et sacrifiés à des fins de formation ou d'expérimentation.

Ces activités donnent lieu à des productions qui sont évaluées avec les outils permettant la communication scientifique : dessin d'observation, schéma d'interprétation, graphique, tableau comparatif, calcul, identification de structures, rédaction d'une argumentation conclusive.

### Critères d'évaluation :

L'accent est mis sur une évaluation par compétences. Outre des savoir-faire techniques, l'utilisation d'outils d'observation, la traduction graphique d'une observation et la maîtrise du vocabulaire scientifique, le raisonnement, la mise en relation des observations, l'initiative et l'autonomie sont pris en compte.

- Concevoir une stratégie de résolution réaliste
  - o Identifier la problématique ;
  - o Utiliser le matériel à disposition pour concevoir un protocole et le mettre en œuvre.
- Concevoir et mettre en œuvre un protocole expérimental
  - o Choisir, concevoir, justifier un protocole expérimental ou d'observation ;
  - o Mettre en œuvre les étapes d'une démarche, d'un protocole ;
  - o Prévoir le résultat attendu d'un protocole ;
  - o Respecter un protocole dans la succession des étapes et dans les consignes d'hygiène et de sécurité ;
  - o Utiliser le matériel et les produits de manière adaptée en respectant les règles de sécurité et d'éthique.
- Réaliser un geste technique
  - o Mettre en évidence des relations entre organes ou appareils par une dissection fine et soignée d'échantillons organiques animaux ou végétaux ;
  - o Pointer précisément des structures ;
  - o Maîtriser un outil d'observation (microscope, loupe binoculaire) ;
  - o Exploiter les données issues d'un logiciel ;
  - o Réaliser une préparation microscopique ;
  - o Réaliser une électrophorèse, un dosage colorimétrique.
- Exploiter une observation ou un résultat
  - o Mobiliser des connaissances scientifiques pertinentes pour résoudre un problème ;
  - o Rédiger une synthèse, une analyse, une argumentation en appuyant son propos sur des supports appropriés ;
  - o Utiliser un vocabulaire scientifique précis et choisir des modes de représentation adaptés (schémas, représentations graphiques, cartes mentales) ;
  - o Proposer des améliorations de la démarche, de l'expérience ou du modèle ;
  - o Identifier et présenter des structures, un échantillon ;
  - o Réaliser une reconnaissance argumentée (diagnose) ;
  - o Utiliser une clef de détermination ;
  - o Traiter et interpréter des résultats ;
  - o Critiquer les résultats par rapport à un attendu ;
  - o Faire preuve de créativité et d'adaptation.
- Communiquer ses résultats
  - o Présenter son travail de préparation de manière claire, soignée, orientée, légendée, titrée, en précisant l'échelle ;
  - o Répondre à la problématique posée au travers des présentations proposées.

### Consignes spécifiques

Cette épreuve se déroule par groupe de 12 candidats par salle (au maximum). Chaque groupe est convoqué soit à 7h30, soit à 11h30, soit à 15h30. Les candidats doivent se tenir prêts à ces horaires en blouse (ne comportant aucune inscription permettant d'identifier leur établissement d'origine), leur matériel préparé à l'avance dans une pochette transparente, dans le hall du rez-de-chaussée du bâtiment. Aucun candidat ne peut être autorisé à quitter la salle moins d'une heure après le début de l'épreuve. L'épreuve dure 1h30 heures auxquelles s'ajoutent un temps de présentation de l'épreuve et du matériel ainsi qu'un temps de rangement.

- Les candidats auront à disposition
  - Une lampe, un microscope et une loupe binoculaire ;
  - Du papier brouillon, du papier blanc, des étiquettes numérotées ;
  - Du papier millimétré et du papier semi-log lorsqu'ils sont nécessaires ;
  - Une calculatrice ;
  - Une pissette d'eau ;
  - Des épingles de dissection ;
  - Des lames et lamelles ;
  - Du papier joseph lorsqu'il est nécessaire ;
  - Une boîte comprenant le matériel suivant : pâte adhésive (Patafix), fil, bandes de papier canson noir (10cm x 10cm) ;
  - Un pinceau lorsqu'il est nécessaire.

*Les candidats doivent apporter leur trousse à dissection, leur blouse de travaux pratiques et leurs lunettes de protection. Les candidats qui ont besoin ou qui souhaitent porter des gants pour manipuler ou disséquer doivent les apporter. Seuls les gants dont le port s'avère nécessaire pour des raisons de sécurité seront fournis aux candidats.*

- La trousse à dissection personnelle (avec indication de leur nom mais pas du lieu d'origine) contiendra :
  - Pincettes, scalpel, ciseaux, aiguille montée, aiguille lancéolée, sonde cannelée, lames de rasoir, lames de scalpel ;
  - Loupe à main, pinceau, ruban adhésif (simple et double face), colle, marqueur indélébile, vernis transparent.

***Aucun autre matériel ne sera autorisé.***

Le contenu des trousse à dissection peut être disposé dans une boîte ou une pochette en cuir/tissu. La trousse devra être présentée ouverte lors de l'installation en salle afin que le jury constate l'absence d'objets non autorisés.

- Des flores seront disponibles dans les salles :
  - Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique, Bonnier G. et de Layens G., Belin.
  - Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe, Streeter D. et al., Delachaux et Niestlé.
  - Petite flore de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, Thomas R. et al., Belin.
  - Guide des graminées, carex, joncs et fougères, Fitter R. et al., Delachaux et Niestlé.

*La petite flore de France n'est pas systématiquement proposée. Dans le cas d'un exercice portant sur une dissection florale et de sa présentation, si la fleur imposée est celle utilisée comme référence dans la Petite flore de France, cet ouvrage ne sera alors pas donné.*

- **Oral de Sciences de la vie et de la Terre (30 min de préparation + 30 min d'interrogation) :**

*L'usage de la calculatrice est interdit pour cette épreuve.*

Le candidat choisit entre deux sujets fournis par le jury ; les sujets peuvent porter sur le programme de sciences de la vie et de biogéosciences.

Chaque sujet, défini dans une page A4 recto-verso, comprend deux parties :

Première partie	Deuxième partie
Exposé de synthèse avec un document à intégrer à l'exposé fourni au candidat	Entretien avec le jury sur des documents scientifiques
Exposé du candidat de 8 minutes maximum ; 7 minutes maximum de questions du jury	Entretien de 15 minutes maximum
Le sujet soumis au candidat comprend l'intitulé du sujet et le document en lien avec le sujet qu'il devra intégrer dans son exposé, dans un but d'argumentation.	Le sujet soumis au candidat comporte une page de documents scientifiques en lien avec le thème abordé dans la première partie

Pendant le temps de préparation, le candidat prépare son exposé en utilisant le document qui lui est proposé. Il utilise le tableau à sa disposition où il inscrira son plan et il prend connaissance des documents de la deuxième partie de l'épreuve.

Pendant la phase de dialogue sur les documents, le candidat a une feuille de brouillon à sa disposition, par exemple pour amorcer un schéma si cela s'avère utile ; le papier reste dans la salle d'interrogation.

La traduction des termes en anglais est indiquée, si nécessaire.

Un formulaire « aide-mémoire » est disponible dans la salle d'interrogation pour tous les candidats, il comprend le formulaire de biochimie et l'arbre phylogénétique des Eucaryotes, comme définis dans les programmes. Cet aide-mémoire ne peut pas être annoté par le candidat. Il peut être revu et publié annuellement sur le site du SCAV.

*Le matériel pour écrire au tableau ainsi qu'un chronomètre sont fournis à chaque candidat.*

#### Critères d'évaluation :

- Sur l'ensemble de l'épreuve
  - présenter les étapes de sa démarche de manière synthétique, organisée, cohérente et argumentée ;
  - appuyer son propos sur des supports appropriés ;
  - utiliser un vocabulaire scientifique précis et choisir des modes de représentation adaptés (schémas, représentations graphiques, cartes mentales, etc.).

- Exposé et questions sur l'exposé de synthèse
  - o conduire un raisonnement scientifique ;
  - o énoncer ou dégager une problématique scientifique en prenant en compte certains aspects (technique et/ou scientifique et/ou sociétal) ;
  - o présenter sa démarche de manière synthétique, organisée, cohérente et argumentée ;
  - o construire une synthèse, une analyse, une argumentation ;
  
- Échange sur documents
  - o extraire une information d'un texte, d'un graphe, d'un tableau, d'un schéma ;
  - o exploiter la complémentarité d'informations présentées sous des formes différentes (texte, graphe, tableau, ...) ;
  - o schématiser un dispositif, une expérience, une méthode de mesure, un objet biologique ou géologique ;
  - o formuler des hypothèses ;
  - o décomposer un problème en plusieurs problèmes plus simples ;
  - o proposer une stratégie pour répondre à une problématique ;
  - o identifier les idées essentielles d'un document et leurs articulations ;
  - o relier qualitativement ou quantitativement différents éléments d'un ou de documents.

#### Consignes spécifiques :

Les candidats se présentent 20 minutes avant l'heure de convocation à l'accueil de l'épreuve. Les modalités leur sont rappelées et ils sont orientés vers les salles d'interrogation.

#### ➤ **Mathématiques pratiques et informatique (40 min de préparation + 40 min d'interrogation) :**

L'oral devant le jury dure 40 min. Il est précédé de 40 min de préparation, formalités d'accueil comprises (vérification de la pièce d'identité, rappel succinct des règles, installation près de la console informatique et mise en route de celle-ci, remise du sujet à préparer). Le jury de l'épreuve de Mathématiques pratiques et informatique est composé d'un seul examinateur.

Le candidat prépare pendant 40 min un exercice de mathématiques ainsi qu'une courte question portant sur le cours de mathématiques (énoncé ou application immédiate d'une propriété, illustration d'une définition par un exemple ou un dessin). L'exercice peut comporter au moins une question d'informatique.

Le premier temps de l'interrogation permet la restitution devant le jury de l'exercice et de la question de cours. Cette restitution dure au maximum 30 min. Le jury pose ensuite un bref exercice non préparé. Cet exercice porte essentiellement sur des questions d'informatique.

Au moins l'un des deux exercices (l'exercice préparé et celui sans préparation) commence par une question d'informatique. En informatique, l'accent est mis sur les chapitres 1, 2.4 et 3.1 du programme.

Sur un barème de 20 points, la part accordée au contrôle du cours n'excède pas 2 points et celle accordée à l'informatique n'excède pas 5 points. L'exercice avec préparation, la question de cours, et l'exercice sans préparation abordent, au moins deux des trois grands domaines du programme de mathématiques (probabilités-statistiques, analyse, algèbre linéaire).

Consignes spécifiques :

Les candidats sont convoqués en début de demi-journée puis sont mis en loge jusqu'à l'heure de passage de l'épreuve orale.

➤ **Physique-Chimie (30 min de préparation + 30 min d'interrogation) :**

*L'usage de la calculatrice est autorisé pour cette épreuve (modèle fourni par le SCAV en préparation et calculatrice personnelle en interrogation)*

**Attention : la dominante (physique ou chimie) n'apparaîtra pas sur la convocation. Cette information sera donnée le jour de l'interrogation.**

Cette épreuve s'appuie sur l'exigence d'évaluer les compétences des candidats, au regard de la formation suivie pendant les deux années de CPGE en filière BCPST, et avec l'objectif de poursuite d'études dans les écoles d'ingénieur et écoles vétérinaires. Son champ académique, physique ou chimie, est déterminé par tirage au sort. À l'échelle d'une session de concours, il y a autant d'interrogations en physique qu'en chimie.

Préparation et interrogation durent chacune 30 min, mouvements entre salles, vérification d'identité, etc. compris.

Le candidat se voit proposer pendant la préparation un sujet qui comprend :

- une question simple qui porte sur un rappel ou une application directe du cours;
- une question ouverte, assortie d'un nombre limité de documents, et pour laquelle la question simple constitue une base de réflexion pour le candidat ;
- éventuellement, une question en relation avec les activités expérimentales du programme.

Pendant l'interrogation, le candidat expose d'abord la question simple. Il indique ensuite les pistes qu'il envisage pour répondre à la question ouverte. S'engage alors avec l'examineur un dialogue qui invite à poursuivre dans la voie tracée, à l'infléchir ou encore à s'orienter dans une direction non envisagée.

Les compétences évaluées sont scientifiques ou transversales et couvrent différents domaines : analyse, initiative, critique d'une méthode ou d'un modèle, rigueur, obtention d'ordres de grandeurs, connaissances expérimentales, culture scientifique.

Les compétences de communication orales, également évaluées par l'épreuve, relèvent de la prise en compte des remarques de l'examineur, de la qualité de l'échange scientifique, et de la clarté de l'expression.

L'épreuve peut mobiliser les capacités numériques inscrites au programme. Les épreuves de physique et de chimie se déroulent sans ordinateur à disposition et ne sont donc pas des épreuves de codage ; les candidats peuvent être amenés à porter un regard critique sur un programme, un extrait de programme ou une simulation, à interpréter le résultat renvoyé par un programme, à proposer, dans le cadre de la démarche scientifique, à quel moment et à quelle fin l'outil numérique peut être mobilisé, sans que ces modalités ne constituent une liste exhaustive des supports de l'évaluation des capacités numériques des candidats.

Consignes spécifiques :

Pendant la préparation (épreuve de physique et de chimie), les candidats ne peuvent utiliser que les calculatrices mises à leur disposition par le SCAV, à savoir des modèles couramment commercialisés à notation algébrique simple (Casio ou TI).

Pendant l'interrogation (épreuve de physique et de chimie), les candidats utilisent leur calculatrice personnelle, qu'ils doivent donc apporter.

Les calculatrices peuvent être programmables, alpha numériques ou à écran graphique, mais à fonctionnement autonome et sans imprimante ni document d'accompagnement.

Pendant la préparation et l'interrogation, les candidats devront apporter une règle graduée personnelle.

Les candidats doivent se présenter devant la salle de préparation au moins 20 minutes avant le début de leur épreuve.

➤ **Oral de géographie (45 min de préparation + 30 min d'interrogation) :**

*L'usage de la calculatrice est interdit pour cette épreuve.*

Les candidats doivent se présenter devant la salle de préparation au moins 20 minutes avant le début de leur épreuve.

L'oral comporte un temps d'exposé, d'une durée de 20 minutes maximum, suivi d'un temps de questions avec l'examineur de 10 minutes.

L'épreuve comporte un sujet et des documents portant sur un territoire rural ou périurbain français (territoire métropolitain ou ultramarin). Le candidat doit traiter le sujet proposé :

- Le sujet indique une thématique qui oriente l'analyse du territoire ;
- La carte topographique, au 1/25 000e comme au 1/50 000e, est le document de base ;
- Des documents complémentaires, 3 au maximum, de sources variées, l'accompagnent. Parmi eux peuvent figurer : des extraits de carte topographique d'édition antérieure ou d'échelle différente ; des cartes thématiques (carte de la végétation, plan de prévention des risques, etc.) ; des images de tous types (images satellites, photographies, croquis, etc.) ; des documents statistiques ; des textes.

Ces documents peuvent provenir des ressources de l'Internet, en particulier les sites d'information géographique, les atlas et globes virtuels tel que le Géoportail ou Google Earth.

La carte géologique au 1/1 000 000e et l'atlas sont systématiquement présents en salle de préparation et durant l'oral.

L'objectif de l'épreuve est d'évaluer la capacité d'analyse et de synthèse du candidat, mais aussi sa curiosité, sa réflexion personnelle sur les thèmes proposés, davantage que son érudition. La culture générale qui témoigne de l'ouverture intellectuelle reste un atout. L'épreuve entend aussi évaluer les futurs agronomes et vétérinaires sur des problématiques géographiques liées aux espaces ruraux et les confronter de manière approfondie à des documents courants mais dont la maîtrise leur sera très utile dans leur vie professionnelle à venir, par exemple les cartes topographiques, les statistiques, les images de tous types.

➤ **Entretien professionnel et scientifique reposant sur les travaux d'initiative personnelle encadrés (30 min) :**

*L'usage de la calculatrice est interdit pour cette épreuve.*

Cette épreuve d'une durée de 30 minutes est scindée en 2 parties :

La première partie (15 points) d'une durée de 20 minutes, sans préparation, permet au candidat de présenter le travail qu'il a conduit en TIPE (5 minutes avec un support de présentation et 15 minutes d'échanges avec le jury).

Le sujet du TIPE est à dominante biologique, géologique, de biogéosciences ou mixte pour les candidats de BCPST. Dans tous les cas, la gestion de l'activité TIPE doit rester pluridisciplinaire. Le sujet doit rentrer dans le champ du thème national défini pour chaque session de concours.

Les travaux conduits se traduisent par la rédaction d'un rapport comportant un maximum de 8 pages (illustrations comprises mais hors référence bibliographiques – 20 000 caractères maximum) utilisant tous les modes de communication scientifique. Les textes et figures sont originaux sauf, éventuellement, pour des documents servant de base à la question qui est à l'origine de l'étude.

Il est rappelé que, dans le cadre d'un travail de groupe, les étudiants s'engagent personnellement sur l'intégralité du projet présenté : ils ont fortement intérêt à s'approprier réellement le contenu de ce travail.

L'épreuve étant spécifique aux concours CPGE BCPST, le candidat n'est pas concerné par les informations et instructions données concernant « l'épreuve commune de TIPE » sur le site SCEI. Le candidat se conformera aux instructions données en annexe de la présente notice.

Les candidats devront déposer leur dossier en version électronique (format PDF exclusivement) sur le site du SCEI entre le jeudi 04 et le lundi 08 juin 2026 à 17h00.

Consignes spécifiques :

- le dossier électronique doit comporter la page de garde.
- les candidats admissibles au seul concours POLYTECH BCPST doivent également téléverser sur le site du SCEI leur dossier de TIPE.

Lors de leur présentation, les candidats pourront utiliser le support de présentation qui leur convient : diaporama, poster, portfolio, etc. Ils doivent veiller à ce que les présentations soient lisibles pour les membres du jury. En cas d'utilisation de leur ordinateur ou de leur tablette, les candidats veilleront à désactiver et obturer la webcam. Pour éviter toute perte de temps, il est impératif que le candidat se présente avec son écran d'ordinateur allumé et la présentation prête à être lancée (s'assurer que les batteries seront suffisamment chargées pour tenir le temps de la présentation).

Attention : Il n'y a pas de mise à disposition de rétroprojecteur ou de vidéoprojecteur.

La deuxième partie (5 points) d'une durée de 10 minutes maximum doit permettre au candidat de présenter dans les 3 premières minutes maximum les raisons de son orientation vers les métiers du champ des concours Agro/Vété. Les 7 minutes d'échanges et de dialogue avec le jury permettront d'approfondir la réflexion du candidat sur ses réflexions d'orientations et sa perception de son futur métier et de ses enjeux (économiques, sociétaux, en termes de mobilité, etc.).

Critères d'évaluation :

Cette épreuve permet d'évaluer les qualités d'analyse, de réflexion et de rigueur, l'ouverture d'esprit et la culture scientifique, les démarches d'initiative personnelle :

- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée à un thème ;
- collecter des informations pertinentes (Internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle ;
- identifier les différentes dimensions d'un métier ou d'une profession, enjeux économiques, sociétaux, liés à la mobilité, liés aux conditions d'exercice (travail individuel / de groupe / formes de management / entrepreneuriat...), compétences psychosociales.

### 3. ORGANISATION DES CONCOURS

#### 3.1 Journée de secours

En cas de circonstances exceptionnelles, le jury peut décider de faire repasser, voire d'annuler une épreuve.

**Dans l'éventualité de la réédition d'une épreuve écrite d'admissibilité**, le SCAV a d'ores et déjà retenu la date du **samedi 09 mai 2026**. Les candidats doivent donc prendre leurs dispositions de façon à être disponibles en cas de besoin. Les candidats seront en principe convoqués dans le même centre d'écrit. Cependant, en cas d'impossibilité d'ouverture d'un centre, les candidats seront avertis de leur nouveau centre d'affectation dans les meilleurs délais.

#### 3.2 Déroulement des épreuves d'admissibilité

##### a) Centres d'écrit

VILLE	ÉTABLISSEMENT	VILLE	ÉTABLISSEMENT
AMIENS	Lycée Louis Thuillier	MARSEILLE	Lycée Thiers
AMILLY	Lycée le Chesnoy- Les Barres	MONTPELLIER	Lycée Joffre
ANGERS	EPLEFPA Angers Le Fresne	NANCY	Lycée Henri Poincaré
BESANCON	Lycée général et technique Victor Hugo	NANTES	Oniris VetAgroBio Nantes
BORDEAUX	Lycée Montaigne	NICE	Lycée Masséna
CAEN	Lycée François de Malherbe	ORLEANS	Lycée Pothier
CLERMONT-FERRAND	Lycée Agricole Louis Pasteur	PARIS	Espace Jean Monnet - Rungis
DIJON	l'Institut Agro Dijon	PAU	Lycée Louis Barthou
DOUAI	Lycée Albert Châtelet	POITIERS	Lycée Camille Guérin
GRENOBLE	Lycée Champollion	REIMS	Lycée Georges Clémenceau
LA GUADELOUPE	LGT Baimbridge	RENNES	Lycée Chateaubriand
LA MARTINIQUE	Lycée Paulette Nardal	ROUEN	Lycée Pierre Corneille
LA RÉUNION	Lycée Roland Garros	SAINT-ÉTIENNE	Lycée Claude Fauriel
LIMOGES	Lycée Léonard Limosin	STRASBOURG	Lycée Jean Rostand
LYON (Martinière)	Lycée La Martinière Monplaisir	TOULOUSE	Lycée agricole de Toulouse Auzeville
LYON (Parc)	Lycée du Parc	TOURS	Lycée Descartes

- En cas de suppression ou de changement de l'un des centres ci-dessus, les candidats devront composer dans le centre qui leur sera indiqué en temps utile ; **ils ne pourront formuler aucune réclamation à ce sujet.**

- Si le nombre d'inscrits dans un centre dépasse la capacité d'accueil de ce centre, les candidats seront réaffectés préférentiellement dans le centre correspondant à leur secteur de scolarisation ou de leur domicile pour les candidats libres. Dans ce cas, la ville leur sera indiquée en temps utile. **Ils ne pourront formuler aucune réclamation à ce sujet.**

b) Dates et horaires des épreuves écrites

**Horaires en Métropole et à La Réunion**

<b>DATES</b>	<b>HORAIRES LOCAUX</b>	<b>ÉPREUVES</b>	<b>DURÉE</b>
Lundi 27 avril 2026	8h30 à 11h30	Biologie, épreuve de synthèse	3h00
	13h30 à 16h30	Modélisation mathématique et informatique	3h00
Mardi 28 avril 2026	8h30 à 11h30	Chimie	3h00
	13h30 à 15h30	Méthodes de calcul et raisonnement	2h00
	16h15 à 18h15	Langue vivante facultative	2h00
Mercredi 29 avril 2026	8h30 à 12h00	SVT, épreuve sur support de documents	3h30
	14h00 à 17h00	Humanités	3h00
Jeudi 30 avril 2026	8h30 à 11h30	Physique	3h00
	13h30 à 15h30	Langue vivante obligatoire	2h00

**Pour les candidats de la Réunion, les sorties ne sont autorisées qu'au bout de deux heures d'épreuve.**

**Horaires aux Antilles**

DATES	HORAIRES LOCAUX	ÉPREUVES	DURÉE
Lundi 27 avril 2026	7h30 à 10h30	Biologie, épreuve de synthèse	3h00
	12h30 à 15h30	Modélisation mathématique et informatique	3h00
Mardi 28 avril 2026	7h30 à 10h30	Chimie	3h00
	12h00 à 14h00	Méthodes de calcul et raisonnement	2h00
	15h15 à 17h15	Langue vivante facultative	2h00
Mercredi 29 avril 2026	7h30 à 11h00	SVT, épreuve sur support de documents	3h30
	13h00 à 16h00	Humanités	3h00
Jeudi 30 avril 2026	7h30 à 10h30	Physique	3h00
	12h30 à 14h30	Langue vivante obligatoire	2h00

**Pour les centres Antilles, les candidats seront mis en loge pendant toute la durée des épreuves.**

c) Téléchargement des convocations aux épreuves écrites

Les **convocations individuelles** aux épreuves écrites **seront téléchargeables** sur le site internet du SCAV <http://www.concours-agro-veto.fr/>, rubrique « Les concours - CPGE BCPST - Admissibilité », en principe à partir **du lundi 20 avril 2026, 17h00**.

Elles précisent aux candidats l'adresse du centre où ils sont convoqués, ainsi que leur **numéro d'inscription**.

**Attention :** Il appartient aux candidats de vérifier que toutes les informations figurant sur les convocations sont conformes à leur inscription (identité, concours, langue vivante facultative, lieu des épreuves, etc.) et de contacter en temps voulu le SCAV par mail via la plateforme commune d'inscription en cas d'erreur ou s'ils rencontrent des difficultés pour télécharger leur convocation.

### **3.3 Déroulement des épreuves d'admission**

#### a) Localisation et dates

Les épreuves orales se dérouleront en région parisienne, **entre le jeudi 18 juin et le samedi 11 juillet 2026**.

Chaque site (sauf épreuve pratique de biologie) dispose d'un point accueil concours avec téléphone. Ces derniers seront ouverts à compter du jeudi 18 juin 2026 et pendant toute la durée des épreuves d'admission, en principe de 7h45 à 18h15.

#### **ADRESSES DES SITES POUR LES ÉPREUVES D'ADMISSION**

<b>ESTP - Cachan</b>	<b>AgroParisTech Site Palaiseau</b>	<b>Sorbonne Université Campus de Jussieu</b>
41 rue Marcel Bonnet 94234 CACHAN	22 place de l'Agronomie 91120 PALAISEAU	4 place Jussieu 75005 PARIS
Mathématiques-Informatique  Physique/Chimie	Entretien professionnel et scientifique reposant sur les travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE)  Oral de Sciences de la vie et de Terre  Oral de Géographie	Épreuve pratique de Biologie

***Nota :** Les épreuves orales sont publiques sauf l'épreuve d'entretien professionnel et scientifique reposant sur les travaux d'initiative personnelle encadrés (sous toute réserve des mesures sanitaires en vigueur au moment des épreuves). Les candidats ne peuvent s'opposer à la présence de visiteurs sauf pour raison exceptionnelle. Une note spécifique qui précisant les modalités d'assistance aux épreuves sera accessible sur le site <http://www.concours-agro-veto.fr/>, rubrique « Les concours – CPGE BCPST – Admission ».*

Les candidats admissibles à un concours de la session en cours ne sont pas autorisés à assister aux épreuves orales.

b) Téléchargement des convocations

Chaque candidat devra télécharger sa convocation individuelle aux épreuves orales sur le site <http://www.concours-agro-veto.fr/> rubrique « **Les concours - CPGE BCPST - Admission** » à partir du vendredi 12 juin 2026 17h00.

Pour rappel, le calendrier est imposé pour l'ensemble des épreuves. Les candidats sont tenus de se conformer strictement à leur convocation aux épreuves orales et pratiques et au calendrier de ces épreuves.

c) Déplacement d'épreuves

En cas de superposition avec d'autres oraux, certaines épreuves pourront **exceptionnellement** être déplacées. Les candidats devront pour cela produire les convocations aux épreuves orales des autres concours. Les modifications se feront au fur et à mesure des demandes des candidats et dans la mesure des places disponibles et des contraintes d'organisation. Les candidats sont invités à faire avancer plutôt que reculer leurs épreuves. Ils devront contacter les points accueil aux numéros indiqués sur le site du SCAV.

### 3.4 Consignes pour l'exécution des épreuves orales d'admission

a) Généralités

Les candidats doivent se présenter devant chaque examinateur munis de leur calendrier de passage et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité, en respectant les horaires de convocation qui figurent sur le calendrier. Il est fortement recommandé aux candidats ayant une pièce d'identité antérieure à 2018, d'apporter une autre pièce (carte d'étudiant, permis de conduire, carte vitale, etc.) portant une photo récente.

Les candidats devront obligatoirement signer la feuille d'émargement que leur présentera l'examineur.

Tout candidat se présentant sans sa convocation et/ou sa pièce d'identité ne sera pas autorisé à passer son épreuve, un nouvel horaire de passage lui sera attribué par le point accueil dans la mesure des possibilités.

ÉPREUVE	TEMPS DE PRÉPARATION	TEMPS D'INTERROGATION
Épreuve pratique de Biologie	-	1 heure 30 minutes
Oral de Sciences de la vie et de la Terre	30 minutes	30 minutes
Mathématiques pratiques et Informatique	40 minutes	40 minutes
Oral de Physique-Chimie	30 minutes	30 minutes
Oral de Géographie	45 minutes	30 minutes
Entretien professionnel et scientifique reposant sur les travaux d'initiative personnelle encadrés	-	30 minutes

**Pour les épreuves de Mathématiques pratiques et Informatique, de Physique ou Chimie et de Géographie**, les candidats se présentent **20 minutes avant l'heure de convocation** devant une **salle de préparation**.

Un surveillant vérifie leur calendrier de passage et leur identité avant l'entrée dans la salle.

Dans la salle de préparation, un autre surveillant procède à la remise des sujets.

Pendant leur transfert vers les salles d'interrogation, les candidats ne doivent pas communiquer entre eux ni avec des intervenants extérieurs.

b) Absence

L'absence à une épreuve entraîne la démission d'office du candidat au regard du concours, sauf décision de report de cette épreuve par le président du jury sur requête écrite du candidat.

***Les candidats abandonnant le concours avant ou pendant les épreuves orales sont priés de faire connaître leur décision, par courriel au SCAV via la plateforme d'inscription, le plus tôt possible, ceci afin de faciliter le déroulement des épreuves orales.***

c) Retards

➤ Épreuves avec temps de préparation

- Le candidat arrive pendant son temps de préparation :
  - sans cause impérieuse, il est autorisé à passer l'épreuve mais son retard est imputé sur son temps de préparation ;
  - si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier et que celui-ci souhaite garder toutes ses chances, il peut demander à se voir donner un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui apprécie la validité du motif du retard.
- Le candidat arrive après son temps de préparation ; il n'est pas interrogé et est déclaré absent.

*Si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, il peut demander à se voir donner un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui apprécie la validité du motif du retard.*

➤ Épreuves sans temps de préparation

- le candidat arrive après l'heure prévue pour le début de l'épreuve, il n'est pas interrogé et est déclaré absent.
- si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, il peut demander à se voir donner un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui appréciera la validité du motif du retard.

*Dans certains cas particuliers, l'examineur pourra autoriser le candidat à passer l'épreuve pendant la durée du temps restant et en rendra compte au SCAV. Le président du jury reste souverain pour juger a posteriori de la validité de l'épreuve en fonction du motif du retard invoqué.*

d) Matériel nécessaire et prohibé

- Le papier est fourni aux candidats. Sujets et brouillons seront laissés dans la salle d'interrogation en vue de leur destruction.
- Toutes les salles de préparation et d'interrogation seront équipées d'horloges permettant ainsi aux candidats de contrôler l'heure.

- Il est interdit d'introduire dans les salles de préparation et d'interrogation tout moyen (téléphone portable, PDA, montre, chronomètre, réveil, etc.) permettant la communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats.
- Tout moyen d'enregistrement est strictement prohibé.
- Les bouchons d'oreilles sont strictement interdits.
- Lorsque les calculatrices personnelles sont autorisées, seules sont autorisées les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables alphanumériques et/ou avec écran graphique, à fonctionnement autonome, sans imprimante, sans dispositif externe de stockage d'informations et sans dispositif de transmission à distance.
  - o Chaque calculatrice doit porter le nom du candidat sur la machine et non sur le couvercle (une étiquette vierge peut lui être fournie à cet effet).
  - o Le candidat ne doit utiliser qu'une calculatrice par épreuve et ne doit avoir qu'une calculatrice sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre sur laquelle il aura également porté son nom, après avoir sollicité l'autorisation d'un surveillant ;
  - o L'échange de machines et tout autre échange d'informations entre candidats est strictement interdit ;
  - o Les documents d'accompagnement, telles que les notices constructeurs, sont interdits.
  - o L'utilisation de tout module ou extension enfichable ainsi que de tout câble, quelles qu'en soient la longueur et la connectique est interdite.

Ces instructions générales sont données en référence à la [note de service MENESR-DGESCO MPE n°2015-056 du 17 mars 2015](#), à la [circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999](#) et à la [note de service MAA/DGER/SDPFE/ n°2019-210 du 13 mars 2019](#).

<b>Instructions relatives à certaines épreuves d'admission :</b> Se référer aux descriptifs des épreuves (2.2)
---

e) Sanctions

Tout candidat qui contrevient aux dispositions qui précèdent, qui trouble l'ordre et le silence, qui communique directement ou indirectement avec les autres candidats ou avec l'extérieur, qui a apporté du dehors des notes ou formules, qui, de quelque manière que ce soit, se rend coupable ou complice de fraude ou de tentative de fraude, pourra être immédiatement exclu du concours sans préjudice des autres sanctions, administratives ou pénales, qu'il pourrait le cas échéant encourir.

L'instance disciplinaire compétente est la section disciplinaire usagers d'AgroParisTech, conformément aux articles R 812-24-1, R 812-24-2, R 812-24-19 et R 812-24-20 du code rural et de la pêche maritime.

## 4. BASE DES CLASSEMENTS

### 4.1 Établissement des listes d'admissibilité

Les listes d'admissibilité sont établies pour chacun des concours (CPGE BCPST AGRO, CPGE BCPST VETO et PC BIO) à partir des notes obtenues aux épreuves écrites, notes affectées des coefficients correspondants. Elles sont arrêtées à un total de points fixé par chaque jury d'admissibilité.

ÉPREUVES	Coef. CPGE BCPST AGRO	Coef. CPGE BCPST VETO	Coef. PC BIO	Coef. POLYTECH BCPST	Coef. X BIO	Coef. ENSTIB	Coef. CENTRALE SUPELEC
Biologie, épreuve de synthèse	4	5	2	4*	4	2	4
Sciences de la vie et de la Terre, épreuve sur support de documents	4	5	2		4	2	4
Méthodes de calcul et raisonnement	4	2	4		8	1	4
Modélisation mathématique et Informatique	4	2	4	4*	4	2	4
Chimie	4	4	4	1,5*		1,5	4
Physique	4	4	4	1,5*	4	1,5	4
Humanités	4	4	4	3*	4	2	4
Anglais (1)	+3 à l'admission	+2 à l'admission	+3 à l'admission	2*	4	2	+3 à l'admission
Langues vivantes facultatives (2)	Points au-dessus de la moyenne, divisés par deux à l'admission		Points au-dessus de la moyenne à l'admission				Points au-dessus de la moyenne, divisés par deux à l'admission

\* Épreuves prises en compte par le concours POLYTECH BCPST. Se reporter au site [www.demain-ingenieur.fr](http://www.demain-ingenieur.fr) du groupe concours Polytech.

(1) La note intervient à l'admission sauf pour POLYTECH BCPST, X BIO et l'ENSTIB (à l'admissibilité).

(2) Langues proposées pour cette épreuve : allemand, espagnol ou italien. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission.

Pour les concours POLYTECH BCPST et ENSTIB, se reporter aux sites concernés.

Pour le concours X BIO, l'École Polytechnique établit le classement selon les coefficients choisis et les majorations de points. Elle définit la liste des candidats admissibles et gère entièrement les épreuves orales.

Les demandes d'aménagement des épreuves d'admission au concours X BIO sont gérées directement par l'école Polytechnique (commission d'examen des demandes d'aménagement).

## 4.2 Établissement des listes d'admission

ÉPREUVES	Coef. CPGE BCPST AGRO	Coef. CPGE BCPST VETO	Coef. PC BIO	Coef. POLYTECH BCPST	Coef. CENTRALE SUPELEC
Epreuve pratique de Biologie	3	4	3		3
Oral de Sciences de la vie et de la Terre	3	4			3
Mathématiques pratiques et Informatique	4	2	4		4
Oral de Physique-Chimie	4	4	5		4
Oral de Géographie	3	2			3
Entretien professionnel et scientifique reposant sur les travaux d'initiative personnelle encadrés	4	4	4	4*	4

\* Épreuves prises en compte par le concours POLYTECH BCPST. Se reporter au site [www.demain-ingenieur.fr](http://www.demain-ingenieur.fr) du groupe Polytech.

L'École polytechnique gère l'ensemble des épreuves orales pour le concours X BIO.

A la suite des épreuves d'admission, un classement par ordre de mérite est établi pour chacun des concours d'après le total des points obtenus sur l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission.

### ➤ Majoration de points :

- Pour le concours CPGE BCPST VETO, les étudiants en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat s'inscrivant pour la première fois à la voie « CPGE BCPST » du concours commun bénéficient de 25 points supplémentaires à l'admission.
- Pour les concours CPGE BCPST AGRO et PC BIO, il n'y a pas de points de majoration.
- Pour le concours POLYTECH CPGE BCPST AGRO se reporter au site [www.demain-ingenieur.fr](http://www.demain-ingenieur.fr).
- Pour le concours X BIO, se reporter au site [www.polytechnique.edu](http://www.polytechnique.edu) ou à l'arrêté du 17 novembre 2016 modifié fixant les règles relatives au concours d'admission de l'École polytechnique.

Lorsque des candidats ont obtenu un nombre de points identique pour l'ensemble des épreuves d'un concours :

### ➤ Pour le concours CPGE BCPST AGRO et le concours CPGE BCPST VETO :

- Les candidats ex-aequo ayant le même total général sont départagés entre eux par le total des points obtenus à l'admissibilité.
- Si ce total est identique, le meilleur rang est donné à celui qui a le plus fort total à l'ensemble des deux épreuves écrites de Biologie, épreuve de synthèse et de Sciences de la Vie et de la Terre, épreuve sur support de documents.
- Si ce total est à nouveau identique, le meilleur rang est donné à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite d'humanités.

- Si ce total est à nouveau identique, le meilleur rang est donné à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite d'Anglais.
  - Pour le concours PC BIO :
- les candidats ex-aequo ayant le même total général sont départagés entre eux par le total des points obtenus à l'admissibilité.
- Si ce total est identique, le meilleur rang est donné à celui qui a le plus fort total à l'ensemble des épreuves écrites de Physique et de Chimie.
- Si le total est à nouveau identique, le meilleur rang est donné à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite d'Humanités.
- Si ce total est identique, le meilleur rang est donné à celui qui a la meilleure note à l'épreuve orale de Physique-Chimie.

Pour les concours X BIO, POLYTECH BCPST et ENSTIB, se reporter aux sites concernés.

➤ Visite médicale en vue de d'admission à l'École Polytechnique :

*La visite médicale d'admission concerne tous les candidats admissibles au concours X BIO. Elle est obligatoire et a lieu à l'École Polytechnique, sous la responsabilité du médecin-chef de l'École durant la semaine des oraux.*

*Pour plus d'informations sur les modalités de cette visite médicale, se reporter au site concerné.*

## 5. CALENDRIER DES PROPOSITIONS D'INTÉGRATION SUR INTERNET

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

- **La 1<sup>ère</sup> proposition** d'intégration dans une école pourra être consultée le mardi 28 juillet 2026 à 14h.

Les candidats devront impérativement répondre à cette première proposition entre le mardi 28 juillet 2026 à 14h et le jeudi 30 juillet 2026 14h.

- **La 2<sup>ème</sup> proposition** pourra être consultée le vendredi 31 juillet 2026 à 14h
- **La 3<sup>ème</sup> proposition** pourra être consultée le mardi 25 août 2026 à 14h
- **La 4<sup>ème</sup> proposition** pourra être consultée le mardi 01 septembre 2026 à 14h
- **La 5<sup>ème</sup> proposition** pourra être consultée le vendredi 04 septembre 2026 à 14h

Les candidats qui n'ont pas répondu « OUI DEFINITIF » à une proposition précédente devront consulter et impérativement répondre à chaque phase de proposition (que la proposition soit nouvelle ou identique).

**Les candidats devront répondre dans un délai de 48h après chaque proposition.**

<b>6. RÉCAPITULATIF DES DATES IMPORTANTES SESSION 2026</b>
--

DATES	DÉROULEMENT DU CONCOURS	PARAGRAPHES
Du 08 décembre 2025 au 12 janvier 2026, 17h	Inscriptions en ligne	<b>Notice générale</b>
Avant le 20 janvier 2026, 17h	Téléversement des pièces justificatives et règlement des frais d'inscription	<b>Notice générale</b>
<u>En principe</u> à partir du 20 avril 2026	Téléchargement des convocations pour les épreuves écrites	<b>3.</b>
Du 27 au 30 avril 2026	Epreuves écrites	<b>3.</b>
Jusqu'au lundi 08 juin 2026 17h	Téléversement du dossier TIPE (SCEI)	<b>2. et Annexe</b>
A partir du vendredi 12 juin 2026	Téléchargement des convocations aux épreuves orales	<b>3.</b>
Du jeudi 18 juin au samedi 11 juillet 2026	Epreuves orales	<b>3.</b>
Mardi 28 juillet 2026 14h	Date 1 <sup>er</sup> appel	<b>5.</b>
Vendredi 31 juillet 2026 14h	Date 2 <sup>ème</sup> appel	<b>5.</b>
Mardi 25 août 2026 14h	Date 3 <sup>ème</sup> appel	<b>5.</b>
Mardi 01 septembre 2026 14h	Date 4 <sup>ème</sup> appel	<b>5.</b>
Vendredi 04 septembre 2026 14h	Date 5 <sup>ème</sup> appel	<b>5.</b>

**ANNEXE****Entretien professionnel et scientifique sur les T.I.P.E – Renseignements matériels**

***Cette page vient en complément de la description de l'épreuve qui figure au paragraphe 2.3 dans la notice d'instructions.***

Les conseils des jurys sur la présentation du rapport écrit figurent dans les rapports annuels sur le concours et sont téléchargeables sur le site Internet <http://www.concours-agro-veto.fr/> « Les concours - CPGE BCPST - Se préparer ».

☛ **Les candidats de la Banque Agro-Veto n'ont pas à saisir de fiche synoptique de TIPE sur le site [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)**

Le dossier de TIPE est à déposer en ligne par le candidat et comporte un maximum de 8 pages (illustrations comprises mais hors référence bibliographiques) utilisant tous les modes de communication scientifique [**Times New Roman 12 ou Arial 10, interligne simple**].

Les candidats devront déposer leur dossier en version électronique (format PDF exclusivement) sur le site du SCEI entre **le mercredi 04 et le lundi 08 juin 2026 (17h00)**.

La feuille de présentation, dont le modèle figure à la suite de cette annexe, constitue obligatoirement la page de couverture. Chaque candidat la reproduit en respectant la mise en page demandée.

Le dossier T.I.P.E est constitué au format A4 exclusivement, avec cette page de couverture

**Attention : Le candidat doit obligatoirement nommer le fichier déposé de la façon suivante : *TIPE\_nom candidat\_n° d'inscription (uniquement les chiffres)***

***Aucune mention de l'établissement d'origine du candidat ne doit apparaître sur le dossier de T.I.P.E.***

**Important :** Le SCEI a mis en place sur son site un espace dédié afin de faciliter la saisie des groupes de TIPE par les responsables de cette discipline dans les établissements.

Saisie des groupes et titres de TIPE associés : du **vendredi 1<sup>er</sup> mars au mardi 03 juin 2026**.

Nom du candidat :

Prénoms :

**N° Candidat** : CPGE BCPST - . . . . .

Noms des auteurs en cas de travail commun :

.....  
.....  
.....

Dominante BIOLOGIE
Dominante GÉOLOGIE
Dominante BIOGÉOSCIENCES
MIXTE
<i>Surligner la dominante du TIPE</i>

**BANQUE AGRO-VETO – Session 2026**

**T.I.P.E.**

Maximum 8 pages (illustrations comprises), Times New Roman 12 ou Arial 10, interligne simple.

20 000 caractères maximum

**IMPORTANT** : n'inscrire sur cette couverture aucune référence à l'établissement scolaire

**TITRE** :

**RÉSUMÉ** (en six lignes) :

**Nombre de caractères** (espace compris) :

Le document doit être constitué au format A4 avec en couverture cette présentation.